

Ai je la « numérique attitude », avons nous la numérique attitude ?

« Numérique attitude » c'est tendance, c'est chic !
Ça casse la distance géographique, la proximité.
Chacun clique et tout est basé sur l'échange par clic :
Je clique, ils cliquent, vous cliquez, nous cliquons
avec ardeur.

C'est rapide en tout lieu et toute heure : c'est l'arme
fatale... De simplification, de déstructuration, de
suppression d'emplois.

Mais des interrogations demeurent :
Combien de mails externes traités ?
Ai je la clic « attitude qualitative » ?
Et surtout combien de temps consacré au numérique
par journée de travail pour que ça rentre dans le
moule et que ça passe dans les tubes? Anomalies,
déclarations mal téléchargées, lâchez nous !

Et l'usager ?
Quand il patine... il appelle longuement, où se
déplace pour essayer de s'approprier l'application ou
pour dépatouiller la situation.
Combien de temps consacré à l'assistance, à la
pédagogie avec un effectif au four et au moulin ?
Combien de temps et de message pour comprendre la
quintessence d'un mail ? Je clique, re-clique toujours
avec frénésie pour bien comprendre la question et
tenter d'y répondre.

« Adaptation des structures » une nouvelle panacée
?
Et toujours des interrogations :
Enfin un espoir de réduire le volume du travail mis
de côté ?
Une sanctuarisation des sachants à défaut de proposer
du perfectionnement pour tous ?
Quel bilan pour les services ,ayant accueilli de la
matière, suite aux fermetures ? Quelle (s) erreur(s) à
ne pas renouveler ?

Et la plus cruciale, combien serons nous à porter à
bout de bras ces changements alors que nous sommes
frappés de manière perpétuelle par la suppression
annuelle d'emploi ?

ENSAP : Espace Numérique de l'Agent Public

Dans le projet appelé « République numérique », le gouvernement a comme objectif premier de dématérialiser les relations entre les citoyens et les services publics uniquement dans un but de faire des économies en réduisant les effectifs des fonctionnaires et les services publics de proximité.

Dans cette démarche du tout numérique, a fonction publique a décidé de créer l'« Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) ».

Pour les actifs, cet espace numérisé regroupera :

- les bulletins de paie ou de solde
 - les décomptes de rappel
 - les attestations fiscales de traitement et de salaire
 - des documents du droit à l'information sur les retraites et les simulations demandées à ce sujet
 - leur Compte Individuel Retraite (CIR) et un simulateur personnalisé de pension
- Lorsque l'agent aura créé son ENSAP, les supports papier disparaîtront et notamment la fiche de paie. L'administration ne révoit une copie papier que dans certains cas.

Selon une étude d'Eurosta (office européen de statistiques), l'internet en France, en matière de protections des données est l'un des moins sûrs d'Europe.

Aussi, FORCE OUVRIERE sera très vigilante tout au long de cette expérience concernant la préservation de la confidentialité des données informatiques personnelles des agents.

Le mot du mois: Dialogue

Le mot « dialogue » (du grec ancien *διάλογος* - composé du préfixe « διά » : « au travers, par, entre », et du radical « λόγος » : « parole, raison, verbe » -, c'est-à-dire littéralement : « une parole raisonnée et agissante, qui pénètre, tranche et traverse complètement et méticuleusement ») désigne un type de communication entre plusieurs personnes ou groupes de personnes. Un dialogue consiste en un examen croisé de différentes paroles, qui toutes engagent leur auteur.

Un dialogue réussi produit un diagnostic intégrant tous les arguments des participants et une conclusion dans laquelle ils se retrouvent tous.

Tout le contraire du monologue social instauré par notre Directeur Général pour tout ce qui touche à l'avenir de notre Direction..!



LA PRIME DE RESTRUCTURATION (PRS)

Les modalités de mise en œuvre du dispositif prévu à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 04/02/2009, en cas de reconversion professionnelle à la DGFIP, seront précisées ultérieurement par note de service, après signature du projet d'arrêté modifiant les conditions de durée de formation ouvrant droit à l'indemnité.

Les directions locales procéderont au versement de la PRS aux agents concernés sans que rien ne soit fait par ces derniers.

Néanmoins, des situations particulières pourraient se présenter (mutation contrainte ou changement de résidence familiale).

ELIGIBILITE et TABLEAU DE SYNTHÈSE A CONSULTER SUR LE SITE



PRIME EXCEPTIONNELLE 2016

La prime « dite exceptionnelle en 2015 » est reconduite pour 2016 pour le même montant de 100€ brut, annonce faite au Comité Technique Ministériel du 6 avril. En principe paiement en mai ou juin.



> Je déclare en ligne

> En savoir + sur la déclaration en ligne



JE DECLARE EN LIGNE

Au moment où médias et politiciens dénoncent l'affiche d'un syndicat qui caricature les forces de l'ordre, il est pour le moins surprenant de n'entendre aucune réaction sur la caricature d'une mission des agents de la DGFIP menée par Bercy qui met la déclaration de revenus papier au musée des antiquités. *Ce qui serait contestable par les uns n'est pas plus acceptable par les autres !!!* Outre le coût financier de ce coup de pub, au moment où tous les budgets, qui permettent de faire fonctionner les services et d'assurer des conditions de travail décentes aux personnels, sont en régression, le message qui est véhiculé fait nettement passer les agents des Finances Publiques pour des ringards.

Pour **FO DGFIP**, cela participe de la politique de dénigrement du professionnalisme et de la technicité des personnels qui n'a d'autre but que de restructurer les services de la DGFIP et d'abandonner au fil de l'eau leurs missions. Au moment où commence la campagne IR, **FO** demande que cesse immédiatement cette propagande par respect pour tous les agents de la DGFIP.

De plus, le fait d'être dématérialisée ne rend pas moins complexe la déclaration des revenus pour de nombreux contribuables qui n'ont pas la chance d'avoir la qualité de « digital native », pour reprendre les propos du précédent Directeur Général.